



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles

BATTIGNY

Périmètre délimité des abords
de l'Eglise Saint-Germain



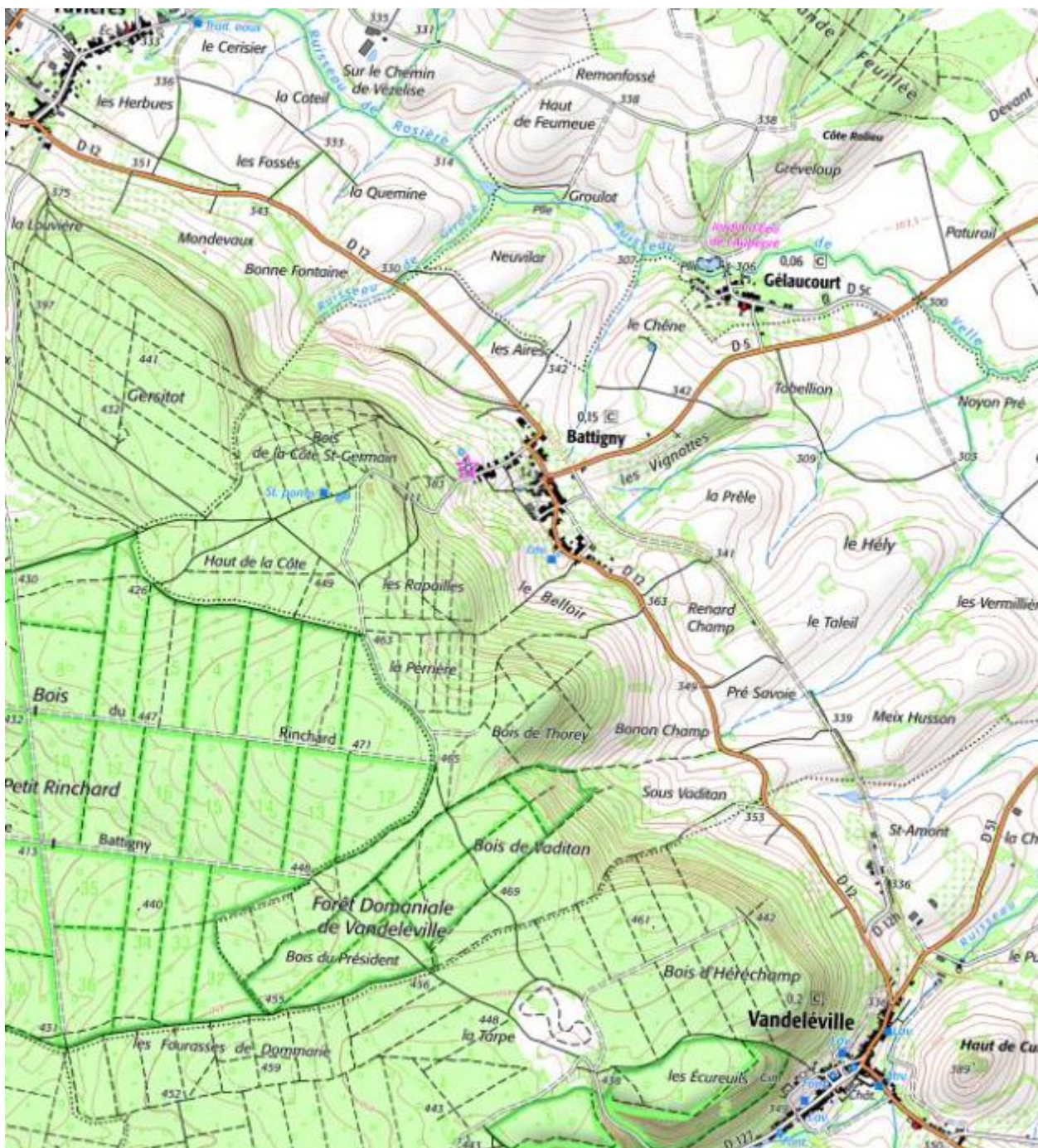
BATTIGNY :

La commune de BATTIGNY est située dans le département de la Meurthe-et-Moselle, à 28 kilomètres de Vaucouleurs (Meuse), 26 km de Toul et 30 km de Nancy.



Carte IGN actuelle

Le territoire de la commune de Battigny s'étend sur une superficie de 6,4 kilomètres carrés, dont le quart est boisé.



Carte IGN actuelle

Avant d'atteindre son nom actuel, Battigny a été dénommé différemment au fil des siècles. Bateneis vers 1176, Betegnex vers 1248, Bettegney vers 1398, Baptigney vers 1408, Baptigny vers 1487.

Le village de Battigny occupe le bas coteau d'une colline qui marque la frontière entre la Meurthe-et-Moselle et les Vosges. Cette situation offre des points de vue remarquables sur le village.



Vue générale actuelle



Rue du Professeur Cadiot

Le tissu urbain de Battigny est composé en grande partie de maisons mitoyennes comportant 1 ou 2 niveaux. Ces constructions se rassemblent le long d'une voie principale, traversant tout le village et formant un L. Cette voie principale démarre de l'entrée sud du village, passe devant la Mairie et s'arrête au niveau de l'Eglise Saint-Germain. Le fait qu'il y ait encore de nombreux terrain non-bâti bordant la voie principale, empêche les constructions de former un front bâti continu tout le long. Celles-ci sont rassemblées par petits groupes.

Le village de Battigny compte 3 entrées principales : une en provenance de Vandeléville au Sud, une en provenance de Favières au Nord et une en provenance de Vézelize à l'Est.



Carte postale ancienne

Au Moyen-Age, le territoire de Battigny appartenait aux comtes de Vaudémont.

A côté de l'église Saint-Germain, se trouve une maison seigneuriale édifiée entre le XVI^e et le XVII^e siècle.

Evolution de l'espace bâti :



Carte des Naudin (XVIII^e siècle)



Carte de l'état-major (XIX^e siècle)



Vue aérienne actuelle

Eglise Saint-Germain :

L'église Saint-Germain de Battigny, qui surplombe le village, fut construite entre la fin du XII^e et le début du XIII^e siècle, avant d'être agrandie durant les XV^e et XVI^e siècles. Son architecture sobre est typique des édifices ruraux anciens. Les deux grandes étapes de sa construction, qui contrastent clairement restent, aujourd'hui, parfaitement visibles avec d'une part la nef et le clocher de style roman, et d'autre part le transept et le chœur de style gothique. En 2002, des sondages ont révélé la présence de peintures murales datant des XV^e et XVI^e siècles. Ces fresques constituent un témoignage précieux de l'essor des peintures religieuses et du culte des saints à la fin du Moyen Âge.

L'église Saint-Germain de Battigny est adossée à un cimetière.



Vue actuelle de l'église Saint-Germain

L'église de Saint-Germain est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 18 août 2013.

Maison seigneuriale

Eglise Saint-Germain



Mairie

Abords des monuments historiques

Jusqu'à présent, conformément à l'article L.621-30 du code du patrimoine, les abords de l'église Saint-Germain sont protégés dans un périmètre de 500 mètres. Ainsi, tous les travaux, à l'intérieur du périmètre de protection, en co-visibilité avec le monument historique sont soumis à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France.



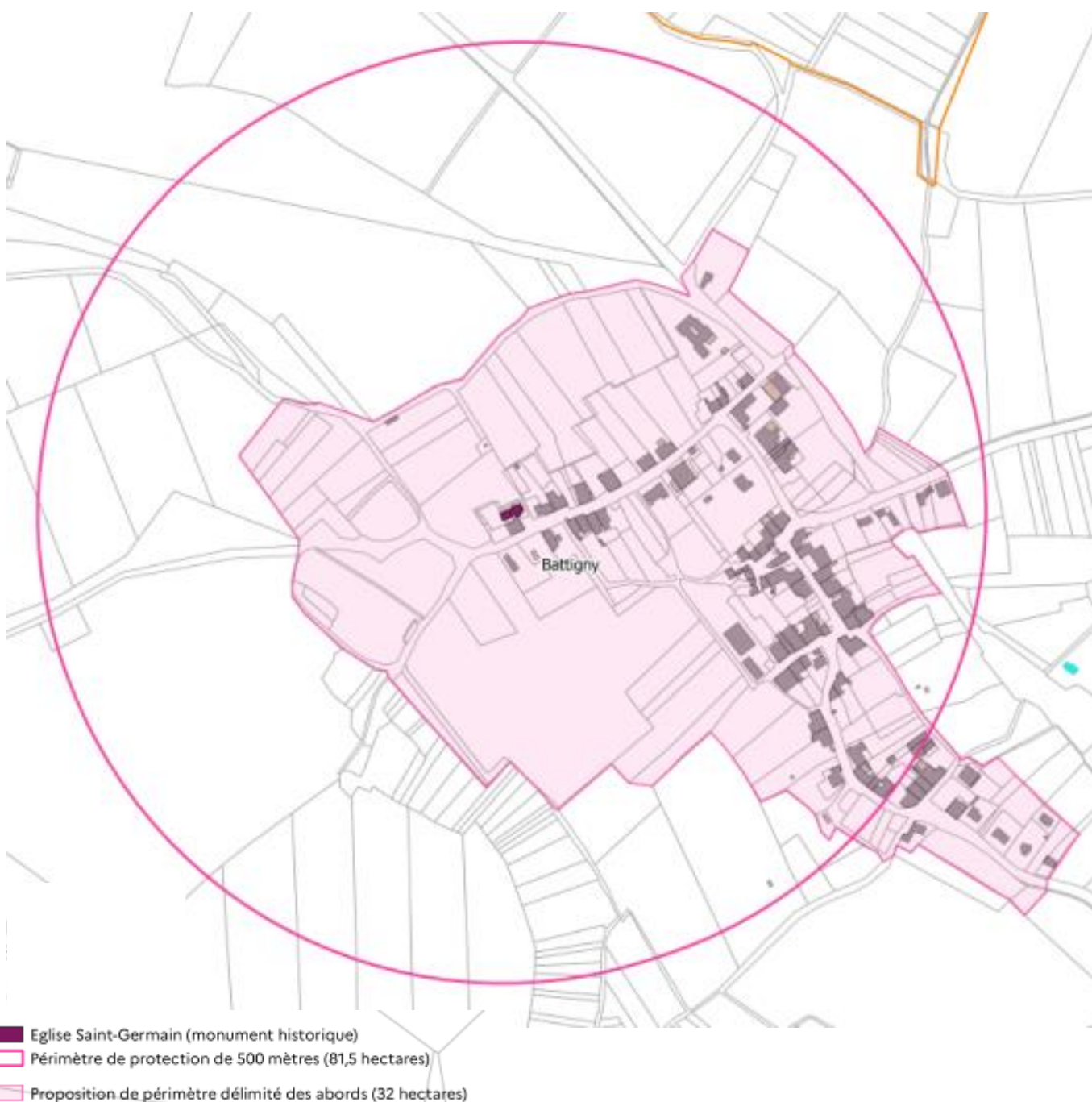
- Eglise Saint-Germain (monument historique)
- Périmètre de protection de 500 mètres (81,5 hectares)

Opportunité de mettre en place un périmètre délimité des abords

Depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, le code du patrimoine offre la possibilité de modifier le périmètre de protection autour des monuments historiques pour prendre en compte les ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur. Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques.

Dans le cadre de la modification du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes Colombey Sud Toulous, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine propose un périmètre délimité des abords de l'église Saint-Germain qui vient en remplacement des périmètres automatiques de 500 mètres.

Ce nouveau périmètre couvre une superficie de 32 hectares, en remplacement des 81,5 hectares pour le périmètre de 500 mètres.



Objectif du périmètre délimité des abords

Le périmètre délimité des abords doit, conformément aux dispositions de l'article L621-30 du code du patrimoine, prendre en compte les ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui forment avec les monuments historiques un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

A ce titre, ont été considérés dans la présente proposition l'emprise bâtie du village de Battigny ainsi que le coteau avoisinant l'église Saint-Germain qui constituent ensemble l'écrin paysager (naturel et bâti) du monument historique.

Sont donc inclus dans le périmètre délimité des abords :

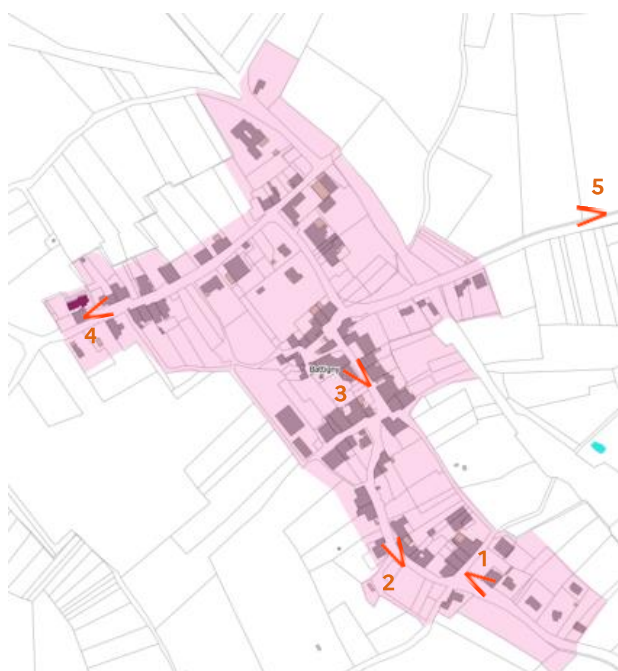
- L'emprise bâtie du village de Battigny :




Carte des Naudin (XVIII^e siècle)



Vue aérienne actuelle



 Secteur retenu dans le périmètre délimité des abords au titre de l'espace bâti

L'église Saint-Germain surplombe le village situé à flanc de coteau. L'emprise bâtie du village de Battigny a peu évolué depuis le XVIII^e siècle. Les constructions, souvent des anciennes fermes, s'implantent le long des rues de l'Eglise, Saint-Germain et du Professeur Cadiot, et disposent majoritairement de toiture à 2 pans en tuile rouge, d'enduit beige et de volet battant en bois. Depuis le milieu du XX^e siècle, quelques constructions sont venues compléter le tissu bâti du village ancien. Ces constructions plus récentes s'implantent en continuité du bâti traditionnel, sans rupture. Ce qui renforce l'homogénéité de l'espace bâti.



Point de vue n°1 -Rue du Professeur Cadiot



Point de vue n°2 -Rue du Professeur Cadiot



Point de vue n°3 -Rue du Professeur Cadiot



Point de vue n°4 -Rue de l'Eglise

Ainsi, l'architecte des bâtiments de France propose d'intégrer l'ensemble de l'emprise bâti du village de Battigny, qui s'implante à l'Est de l'église et qui constitue un environnement cohérent avec le monument historique.



Point de vue n°5 -Vue d'ensemble du village depuis la route départementale n°5

- **Le coteau où s'implante l'église Saint-Germain**

A l'Ouest, du monument historique, le coteau est occupé par des pâtures et des verges. Cet espace naturel contribue à la mise en valeur du monument historique. C'est pourquoi l'architecte des bâtiments de France propose de le maintenir dans le périmètre de protection.

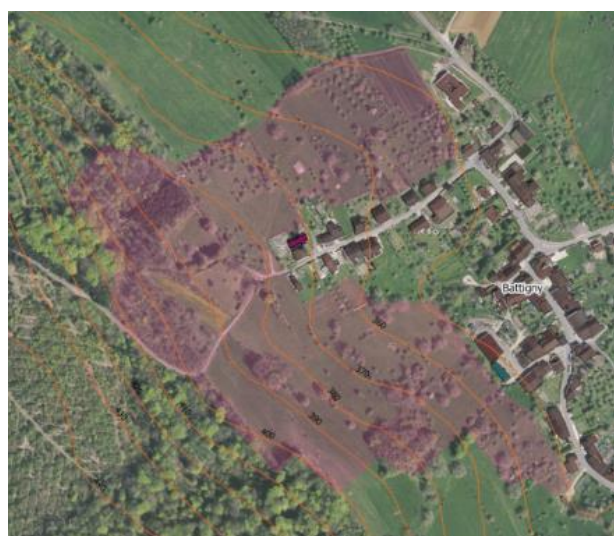



Point de vue n°6 -Vue d'ensemble du village depuis la route départementale n°5



Point de vue n°7 -Vue d'ensemble du village depuis la route départementale n°5

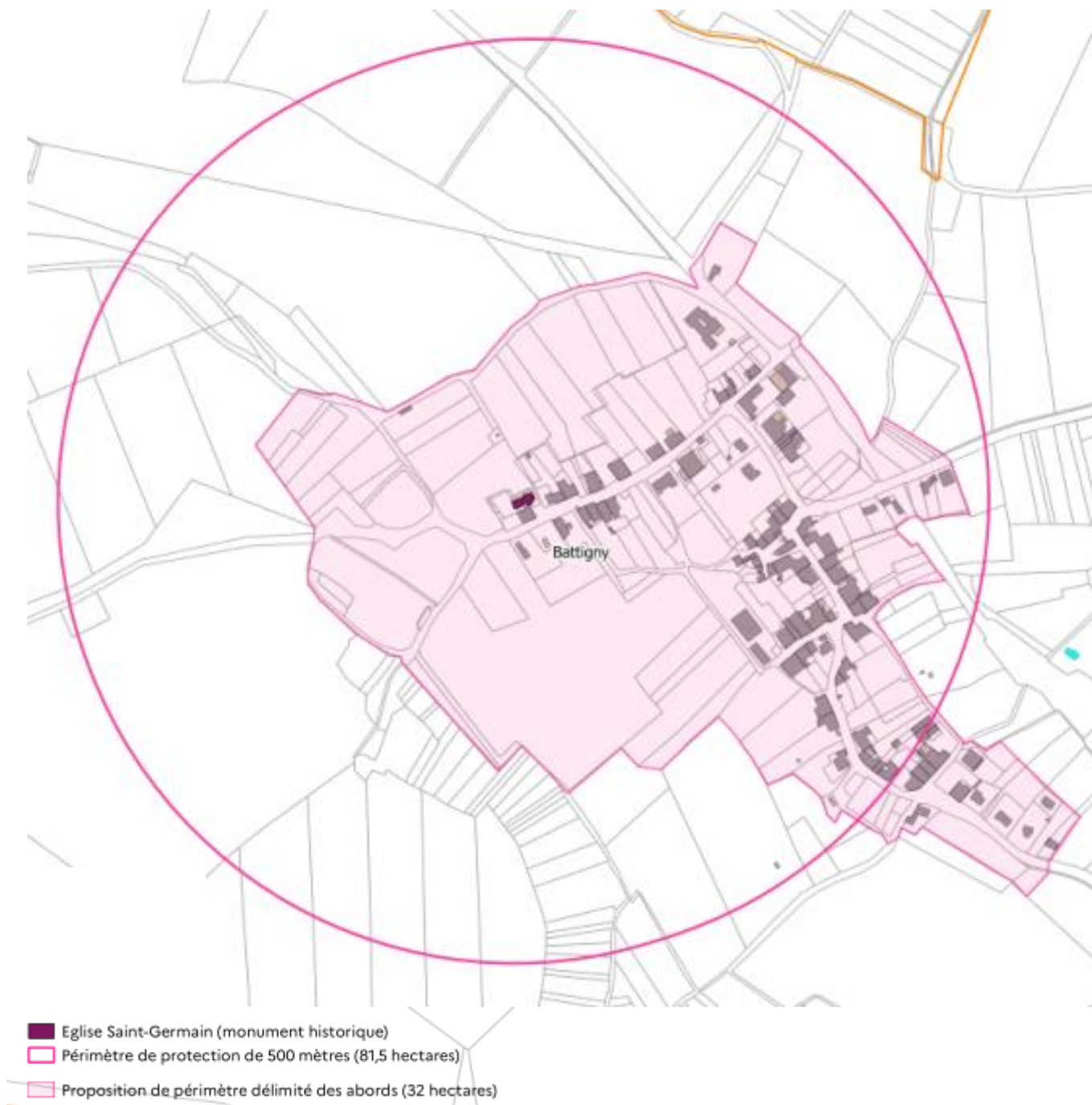
La limite proposée correspond l'altitude de 400 mètres. En effet, au-delà l'espace est occupé par la forêt, protégée dans le cadre du règlement du plan local d'urbanisme intercommunal.



 Secteur retenu dans le périmètre délimité des abords au titre des coteaux

En conclusion, le périmètre proposé cible les enjeux historiques, urbains et paysagers, en incluant l'emprise de l'espace bâti de Battigny, ainsi que le coteau avoisinant l'église, qui constituent ensemble l'écrin paysager du monument historique.

Une fois le périmètre délimité des abords approuvé (par arrêté préfectoral, après l'enquête publique), tous les travaux à l'extérieur du périmètre ne seront plus soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF), alors que ceux situés à l'intérieur seront soumis à l'avis conforme de l'ABF.



Bibliographie et sitographie

Wikipédia, Battigny, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Battigny>

Ministère de la Culture, Eglise de Saint-Germain,
<https://pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00105998>

Monumentum, Eglise Saint-Germain, <https://monumentum.fr/monument-historique/pa00105998/battigny-eglise-saint-germain>

Google Maps, <https://www.google.fr/maps/preview>

Géoportail, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>